

Conditions Générales de Location Mobil-Home

- ❖ **La réservation** : les locations ne sont consenties que par période d'une semaine complète (du samedi 16 heures au samedi 10 heures pour juillet et août). La location est personnelle, il est interdit de sous louer. Le bordereau de réservation doit nous être adressé, complété, daté et signé avec un acompte de 30% + 14.00 € de frais de réservation. A réception, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de votre séjour.
- ❖ **Le solde du séjour doit nous être adressé 1 mois avant la date de votre arrivée à l'ordre « Camping Chant des Oiseaux »** Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation. Et l'acompte reste acquis à la direction, sauf dans le cas de la souscription d'une assurance annulation.
- ❖ Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée. Le règlement de la location s'effectue dans sa totalité à la réservation.
- ❖ **Mode paiement** : Chèque bancaire français, Chèques vacances (ANCV), Mandat, Carte Bancaire.
- ❖ **Une assurance annulation vous est proposée** au prix de 20,00€ par séjour maximum de 1 mois.
- ❖ **Annulation** : La demande de l'annulation doit être présentée, par écrit, au plus tard 1 mois avant la date du début du séjour. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, 50% de l'acompte + les frais de réservation restent acquis au camping. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant versé reste acquis au Camping « Chant des Oiseaux ». Nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation qui couvre le remboursement des sommes versées en cas de maladie, accident (téléchargement du formulaire sur notre site).
- ❖ **Arrivée et départ** : En saison : les arrivées se font à partir de 16h00, toute arrivée tardive devra être signalée sous 24 H. Sans aucune information, la direction disposera de la location. Le contrat de location sera alors annulé. L'acompte versé à la réservation ne sera pas restitué.
Et les départs avant 10h00. *Hors saison : les arrivées à partir de 14h00. Les départs jusqu'à 16h.*
- ❖ **Caution et état des lieux** : une caution de 400 € pour la location vous est demandée à votre arrivée. Non encaissée, elle est restituée au départ après vérifications de l'inventaire, en l'absence de toute dégradation et de la propreté des lieux. Toute dégradation sera facturée et toute insuffisance de propreté sera facturée sur estimation du temps à y passer. Si le départ a lieu en dehors des horaires précitées, la caution sera renvoyée par la poste.
- ❖ **Inventaire** : il est effectué avant votre arrivée, il appartient à chaque locataire de le vérifier et de signaler toute anomalie sous 24h. Tout dommage causé par le locataire devra être remboursé ou remplacé avant son départ.
- ❖ **Responsabilité** : La responsabilité de la famille du locataire doit être couverte par une assurance privée de responsabilité civile. L'attestation d'assurance responsabilité civile villégiature sera à remettre au bureau lors de votre arrivée. A défaut de remise de ce document, il ne vous sera pas possible d'accéder à l'hébergement loué. (journal officiel du 22/10/2008, NOR : ECEC0824829A)
La direction décline toute responsabilité sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils à gaz ou électrique.
- ❖ **L'accès au camping** : il s'effectue par l'ouverture de barrière électronique (heures d'ouverture 7h30 à 23h00).
- ❖ **Les visiteurs** : Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain, selon les conditions générales, mais aucun accès n'est possible sur le site aquatique.
- ❖ **Le site aquatique** :
Sur les mois de Juillet et août : ouvert de 10h00 à 20h00.
Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. les horaires sont affichés à l'entrée du site. Le site aquatique n'est pas surveillé.
Les caleçons de bains sont interdits.
Les enfants de moins de 3 ans doivent porter des couches culottes spécifiques pour l'accès au site aquatique.
- ❖ **Les animaux** : seuls les chiens et chats tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la Direction sous réserve de la présentation du carnet de vaccination à jour, Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2 d'après la loi n°99.5 du 6 janvier 1999 Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural. Les animaux sont acceptés dans
- ❖ **RECLAMATIONS** : Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour doivent être formulées nominativement par écrit sur place auprès de la Direction du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution favorable et immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes
- ❖ **Les barbecues** : Des barbecues collectifs sont à votre disposition. **Les barbecues électriques sont interdits.** Sont tolérés les barbecues individuels (à gaz ou à charbon), dans la mesure où les conditions climatiques le permettent (interdits par sécheresse importante) et où leurs utilisations n'occasionnent pas de gênes importantes sur les emplacements voisins.
- ❖ **Ordures ménagères** : **Les déchets** devront être conditionnés en sacs poubelle et déposés dans les containers situés à l'extérieur du terrain. Le verre sera déposé dans des containers spéciaux.
- ❖ **Droit à l'image** : Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous, vos enfants ou vos biens personnels qui pourraient être prises au cours de votre séjour.
- ❖ **Règlement intérieur** : toute personne pénétrant dans le camping est tenue de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil. Le non respect du règlement peut entraîner l'expulsion du camping. Cette mesure est assimilée à un départ anticipé.
- ❖ **Il est formellement interdit de fumer dans les locatifs.**
- ❖ Les locations sont équipées pour un nombre défini de personnes. Il ne sera toléré aucune personne supplémentaire au contrat de location. Le contrat de location comprend une voiture. Un supplément journalier est demandé pour toute voiture supplémentaire au contrat, soit 2.50 € par jour. Les fourgons utilitaires ne sont pas acceptés dans le camping.
- ❖ Il est interdit d'installer des tentes sur les emplacements de mobil-homes.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des conditions générales et des tarifs et m'engage à les respecter.

A....., le

Signature précédée de « lu et approuvée » :

Cachet et signature du Camping